

📍 FONTAINEBLEAU

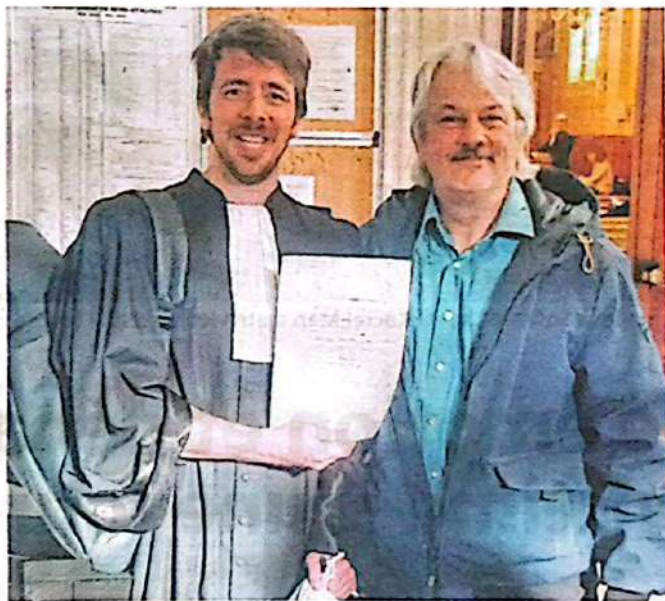
JUSTICE. « Une action politique » : malgré la relaxe, il y aura un nouveau procès dans l'affaire des ronds bleus

Alors que le tribunal de Fontainebleau a relaxé le retraité qui avait tracé de faux ronds bleus sur des arbres pour éviter qu'ils soient coupés, il y aura bien un nouveau procès... La juge a cependant estimé qu'il s'agissait d'une « action politique ». Détails.

« C'est une affaire qui va faire jurisprudence », avait lancé M^e Alexis Baudelin, en marge du délibéré... Mais il faudra finalement un nouveau procès pour le savoir. Si Serge Geoffre, le retraité d'Avon qui se qualifie de lanceur d'alerte a été relaxé par le tribunal correctionnel de Fontainebleau, ce jeudi 16 avril, il y aura bien un nouveau procès dans l'affaire des faux ronds bleus, que le mis en cause avait peint sur des arbres, pour éviter qu'ils ne soient coupés...

« Action politique »

Dans la décision motivée du jugement que nous avons pu consulter, la juge estime que « les actes reprochés à Serge Geoffre s'inscrivent dans le cadre d'une action politique, visant à appeler l'attention du public et des



M^e Alexis Baudelin et Serge Geoffre, ici à la sortie de l'audience après avoir appris la relaxe concernant l'affaire des ronds bleus en forêt de Fontainebleau A.G. B/RSM77

institutions sur les causes et conséquences du réchauffe-

ment climatique de l'artificialisation des terres et de la

destruction du vivant, [...] en dénonçant les choix de politiques publiques pratiquées par l'Office national des forêts dans ses opérations de coupes et abattages d'arbres en forêt de Fontainebleau.»

Le sexagénaire avait comparu mi-mars pour des faits présumés de dégradation ou détérioration légère d'un bien par inscription, signe ou dessin et dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration. Il lui était reproché d'avoir tagué de faux ronds bleus sur des arbres de la forêt, à l'image des vrais marquages réalisés par les Amis de la forêt (AFF), pour signaler des arbres remarquables et donc éviter qu'ils ne soient coupés... Il aurait aussi effacé des ronds rouges, permettant à l'ONF (Office national des forêts) de signaler les arbres à couper ou encore commis

des dégradations matérielles présumées et affichés des slogans comme « ONF = Fric » ou « ONF Saccage »...

Il a cependant été relaxé de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés. L'ONF et les Amis de la forêt qui réclamaient au total près de 20 000 euros de dommages et intérêt ont été déboutés. « Il est désormais communément et judiciairement admis que les enjeux de prévention du réchauffement climatique, d'artificialisation des terres et de destruction du vivant constituent un sujet d'intérêt général », détaille la juge.

Militantisme illégal

À l'audience, si Serge Geoffre avait reconnu certains faits comme avoir tracé des ronds bleus et que la juge estime qu'il « n'est pas contestable

que ces actes ont été susceptibles de perturber l'activité des plaignants, il convient de relever que ce trouble ne porte atteinte ni à la personne ni à la dignité de la fonction [...] et que l'atteinte à la sécurité invoquée par l'ONF demeure limitée.»

Contacté, le parquet de Fontainebleau indique faire appel de cette décision, ouvrant donc la voie à un second procès devant la cour d'appel de Paris. À l'audience, la procureure avait déploré la transformation de la salle d'audience en « tribune politique » et a demandé « une sévérité exemplaire, face à un phénomène qui risque de se répandre... » Dénonçant un « militantisme illégal » elle avait requis trois mois de prison avec sursis et 5 000 € d'amende avec sursis à l'encontre du retraité.

● Julien VAN CAEYSEELE

📍 PAYS DE FONTAINEBLEAU

Retrouvez

